



Don d'une association à un particulier

Par **Seagull**, le **14/11/2016** à **12:28**

Bonjour,

Je cherche une information pour laquelle je ne trouve aucune réponse.

Nous sommes une association loi 1901 (but non lucratif donc mais pas d'utilité publique). Nous souhaiterions faire un don en argent, en chèque cadeau ou en nature à un particulier. Il s'agit d'un bébé dont le père (qui a aidé notre association il y a quelques années) est décédé. Le geste que nous souhaiterions faire s'élève à environ 1.200 €.

Est-ce donc légal de donner cet argent à lui ou sa mère ? Doit-on le déclarer et comment ? La mère du petit a-t-elle des démarches à faire de son côté ?

J'ai tenté de joindre le trésor public pour cela, mais actuellement impossible de les avoir au téléphone.

D'avance merci pour vos conseils.